PREMIÈRE MENTION DU MOT CHOCOLAT DANS LES ARCHIVES DE LA VILLE DE BAYONNE EN 1670

Source : Marcel Marc Douyrou
https://www.histoire-du-chocolat-basque.fr

EXTRAITS :

On découvre pour la première fois le mot CHOCOLAT en 1670 à Bayonne dans les comptes du Trésorier de la Ville:
Pour Monsieur de Lafourcade, bourgeois et trésorier de la Ville de cette présente année 1670.
"Monsieur, Il vous plaira rembourser des deniers de votre recette au sieur Coronneau un de nos jurats la somme de huitante deux livres cinq sols à lui due pour vingt cinq livres de checolatte qu'il a fait venir d'Espagne à notre prière pour bailler de présent à des personnes de considération, à laquelle somme s'est montée avec les frais. Et en rapportant les présents endossés de reçu la dite somme vous sera allouée à la reddition de vos comptes.
A Baionne le vingt huit avril 1670."

On ignore quels furent les personnages ayant reçu ce "Checolatte" en cadeau.
Sous l'ancien régime, il est de bon ton d'offrir des présents aux grands personnages dont on veut s'attirer les grâces. En 1518, l'épouse de Mr d'Esgoarrabaque, gouverneur de Bayonne reçoit un baril de langues de baleine et douze crabes !... L'ambassadeur d'Angleterre se voit remettre lors de son passage, un faisan sauvage et deux perdrix bien grasses... Le duc de Mayenne ambassadeur de France en Espagne reçoit en 1619 un cheval d'une valeur de 1500 livres acheté en Espagne par Arnaud de Perrusquy, marchand d'Espelette. Le duc passa une seconde fois comme gouverneur de la Guyenne.

Monsieur de Vauban, ingénieur du Roi arrive à Bayonne en 1680, accompagné d'une importante suite d'officiers. Commissaire général des fortifications, il est chargé par le Roi de réorganiser la défense des villes frontières.
Comme pour tout personnage de qualité, le premier échevin lui remet le 2 mai seize livres de "chocolate" qui coûtera 72 livres à la Ville.

La première mention écrite dans les registres paroissiaux, de l'existence d'un chocolatier concerne le bourg de Saint Esprit en 1687.
Jacques de Barrère faiseur de chicolatte habitant Saint Esprit fait baptiser le 9 mars 1687 à Anglet sa fille illégitime, née de ses relations avec Joanne de Lassalle.
Manifestement le curé découvre cette nouvelle activité.

De même, grâce à un testament de 1694, nous relevons la présence à Saint Esprit de Jean Duplaâ, faiseur de chocolat. Mariée depuis 1678, son épouse Jeanne Duguit déclare le 14/9/1694, en présence du juif Bartholomé Cardoze, qu'elle veut être enterrée dans l'église St Jean de Jérusalem du présent bourg et que les honneurs funèbres lui soient faits par son héritier Jean Duplaâ faiseur de chocolat.

L'affaire Abraham d'ANDRADE chocolatier portugais

« l'ordonnance de 1691 ne fait pas l'unanimité [...]. Certains juifs faiseurs de chocolat, ne l'entendent pas de cette oreille et bravant les interdits n'hésitent pas à venir en fraude, à la demande d'épiciers ou droguistes de Bayonne, vendre ou fabriquer du chocolat. [...]
Un jour de septembre 1725, une femme vient se plaindre auprès du premier échevin, qu'elle vient d'être expulsée de son logement par sa propriétaire Jeanne Capdehé, et que celle-ci loge à sa place un juif portugais. [...] Le capitaine constate la présence dans l'appartement de : « diverses pierres à faire du chocolat et même du chocolat qui venait d'être fait » [...].

Le prévenu déclare s'appeler « Abraham d'Andrade né en 1690 en Espagne dans la religion judaïque et résidant actuellement au bourg de Saint Esprit… »
D'Andrade reconnaît avoir loué la chambre pour y faire du chocolat et n'ignore pas les récentes ordonnances […] mais il n'est fait aucunement mention des chambres ou d'appartements. […] la propriétaire […] prétend ignorer les usages et règlements de la ville, interdisant la location à des juifs.
Elle reconnaît quand même qu'Andrade lui a promis 60 livres par an de location, au lieu de 20 livres qu'elle recevait auparavant. […]
Cette guerre des territoires pour vendre du chocolat nous laisse penser qu'à l'époque, cette denrée précieuse et au combien disputée, donne à celui qui en fait commerce une rentabilité des plus confortable"